

Compte-rendu FSU du CHSCT-D du Lundi 5 février 2018

(Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail spécial Départemental)

16 présents :

- 1 médecin de prévention
- 2 conseillers de prévention
- 7 membres délégués du personnel
 - * 4 membres FSU
 - * 2 membres FO
 - * 1 membre SE
- 3 personnels DSDEN, dont présidente de séance qui remplace la DASEN : Mme Rochette
- 1 personnel administratif collègue du Montalet Lacaune (présent seulement lors du point 3 de l'ordre du jour)
- 2 adminis lycée Bellevue Albi (présentes seulement lors du point 3 de l'ordre du jour)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Fonctionnement du CHSCT
2. Les IRSST (Inscriptions Registres Santé Sécurité au Travail)
3. Le suivi des visites d'établissements
4. Questions diverses : la saisine du CHSCT par le CTSD concernant les conséquences de la baisse de dotation des SEGPA sur les conditions de travail et de santé des personnels concernés.

1. Fonctionnement du CHSCT

- Validation d'un nouveau membre délégué des personnels SE comme remplaçant.
- FO réclame la publication en ligne des compte-rendus CHSCT.
→ Mme Rochette répond que ce n'est pas dans les textes réglementaires et que ce ne sera envisageable que quand il existera un portail internet accessible aux seuls membres du personnel.
- FSU réclame l'ensemble des PV validés des CHSCT depuis 2015 – demande accordée.

2. RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail)

Collègues,
Si vous souhaitez que les membres CHSCT délégué.e.s du personnel
œuvrent à l'amélioration de vos conditions de travail,
INSCRIVEZ VOS REMARQUES DANS LE REGISTRE DE VOTRE ETABLISSEMENT !

La FSU souligne que les chefs d'établissements méconnaissent le fonctionnement des registres :

- certains n'envoient pas les inscriptions dans ces registres à la DSDEN
 - d'autres écrivent dans le registre pour toute réponse que l'inscription ne relève pas de la sécurité
 - d'autres encore en photocopient les pages pour les distribuer à l'ensemble du personnel...
- L'administration répond que lors d'une réunion à la rentrée, il sera rappelé à tous les chefs d'établissement comment fonctionnent les registres.
- La FSU ajoute qu'il faudra préciser lors de cette réunion que le registre n'est pas fait pour mettre à mal les chefs d'établissement. Au contraire, il permet d'améliorer les conditions de travail de tous.
- La FSU interroge sur l'amélioration des problèmes relationnels dans un collège et précise que la venue de personnes extérieures, comme l'ARACT, serait bénéfique.

→ Il s'avère que les relations sont moins tendues. Pour s'assurer que le climat continue à s'apaiser, il est décidé en instance de l'intervention dans ce collège d'une psychologue du travail et d'une assistante sociale des personnels.

- La FSU interroge sur la violence d'un élève. L'administration affirme attendre des informations d'une affaire qui suit son cours.

- Problèmes d'exiguïté dans un établissement soulignés par FSU et FO

→ L'administration répond qu'un conseiller de prévention va s'y rendre.

Particulier au 1^{er} degré :

- La FSU signale que plusieurs collègues du 1^{er} degré sont en souffrance à cause de leur affectation (trajets trop longs, modifications de durée de remplacement,...)

→ L'administration répond que des solutions seront apportées dans le cadre du vivier unique.

- La FSU fait remarquer que le « distancier » sur ordinateur n'apportera aucune amélioration dans les cas évoqués en séance...

- Le médecin de prévention ajoute qu'il faut que l'administration explique clairement aux enseignants les raisons de leur affectation car il explique que c'est souvent mieux vécu quand les raisons en sont connues et saisies.

- L'administration déclare qu'il y aura une formation pour les personnels 1^{er} degré expliquant les spécificités d'un métier avec congés longs / congés courts.

La FSU insiste sur le fait que les remarques dans les registres concernant des informations relevant, pour l'administration, d'une question DRH doivent quand même être portées dans les registres par les collègues et étudiées en séance !

Grâce aux inscriptions dans les registres, de nombreuses améliorations ont pu être apportées dans les établissements telles que :

- rétablissement d'une température acceptable
- travaux pour remédier aux mauvaises odeurs
- compensation de pertes d'aide administrative pour des directrices/teurs d'école
- accompagnements humains lors de surmenage ou problèmes relationnels
- placements d'enfants en milieux spécialisés

3. Suivi des préconisations faites lors des visites d'établissements

a) Collège Montalet Lacaune

- Tous les registres ont été mis à jour (DTA,...)

- Accompagnement humain lié à l'isolement du collège :

→ la conseillère d'orientation psychologue (COP) vient désormais 1x par semaine.

- Instruments de prévention des risques :

→ L'établissement a organisé une information auprès des personnels.

- Des travaux de restructuration sont programmés (nouveau gymnase, installations électriques, travaux isolation, système de chauffage, ...)

- Le médecin de prévention fait part de conseils experts quant à la position des écrans d'ordinateur dans les pièces (à un mètre au moins des fenêtres et perpendiculaires à celles-ci).

A suivre :

- Toujours pas de Directeur en Segpa :

→ *l'administration indique que c'est parce que la Segpa n'est pas enregistrée avec un RNE spécifique et va se renseigner sur cette question.*

- Visites réglementaires de la médecine de prévention :

→ *Pas assurées car pénurie de médecins de prévention. FO précise que l'EN a pourtant plus de moyens que les collectivités territoriales.*

b) Lycée Bellevue Albi

Une 1ère tranche de travaux va être réalisée (début des travaux à l'été 2019) :

- salle de restauration refaite et agrandie

- crèche réaménagée en locaux accueil Greta tout en conservant la crèche

- accessibilité handicapés

- gymnase : + 10 vestiaires

- aménagements dans les laboratoires (grilles ventilées, rince-œil, mise aux normes du local de stockage des déchets, ...)

- un travail sur le PPMS a été fait collectivement, avec les personnels

- le DTA est à jour et élargé

- les tables et chaises qui encombrant des passages ont été retirées

- Capacité d'accueil des salles de classe : des salles seront définies en fonction du nombre d'élèves par division.

- travail réalisé sur les risque psycho-sociaux

- En ce qui concerne les normes des installations de téléphonie à proximité de l'établissement. Le médecin de prévention explique que la prévention concerne les gens qui sont à moins d'1,20m ; au-delà, on ne peut pas mesurer les effets.

A suivre :

- *Pour les visites médicales de prévention, la même réponse que pour le collège de Lacaune a été faite : manque de médecins.*

- *Faire preuve d'une vigilance particulière face aux difficultés que peuvent rencontrer les personnels en étant attentif aux indicateurs tels que les congés de maladie, les problèmes de cordes vocales, les TMS et les accidents du travail.*

4. Questions diverses : travaux membres du CHSCT sur les SEGPA

Pour étudier les conséquences de la baisse de dotation des SEGPA sur les conditions de travail et de santé des personnels concernés,

les représentants du personnel du CHSCT proposent le programme de travail suivant :

- En période 3, **GT convoqué par l'administration avec possibilité de proposer 3 personnes qualifiées par organisation syndicale** dans le but de préparer :
 - 1 journée de rencontre de tous les membres du CHSCT avec tous les personnels de SEGPA du département où chaque SEGPA présentera ses conditions de travail ;
 - 1 questionnaire anonyme qui pourra être rempli par l'ensemble des personnels intervenant en SEGPA ;
- En période 4, **GT convoqué par l'administration** permettant :
 - Bilan de la journée de rencontre ;
 - Analyse des questionnaires
 - Réponse au CTSD (préconisations)

Réponse de l'administration :

- *Impossibilité de convoquer autant de personnels Segpa.*
- *Programme à remettre par courrier.*
- *Intervention de « quelles personnes qualifiées » ?*
- *L'entrée par « les moyens » ne suffit pas à traiter la question des Segpa.*

Réponses O.S :

- FO invoque l'article 70 du décret 82-453 (« peut convoquer des experts »).
- FSU rappelle que l'entrée « par les moyens » correspond bien à la saisine du CTSD.
- La secrétaire des personnels CHSCT (FSU) s'engage à rédiger un courrier faisant part d'un programme de travail proposé.

Depuis le CHSCT du 5/2/18, le courrier a été fait. Le voici :

Suite à la saisine du CHSCT par le CTSD du 17 mars 2017 concernant les conséquences de la baisse de dotation des SEGPA sur les conditions de travail et de santé des personnels concernés, les membres du CHSCT proposent le plan de travail suivant pour répondre à cette demande :

- Mise en place d'un groupe de travail convoqué par la présidente du CHSCT afin d'élaborer un ensemble d'actions pertinentes (enquête individuelle, rencontre des personnels...) et un calendrier dans le but de recueillir l'avis des personnels concernant la demande du CTSD, voire une étude plus large sur les conditions de travail en SEGPA.

- Ce groupe de travail serait composé des membres du CHSCT, de plusieurs personnes qualifiées choisies par les organisations syndicales (enseignant premier et second degré intervenant en SEGPA, directeur de SEGPA) et de personnes du pôle ASH pour leur connaissance du cadre réglementaire. *

- Il serait bien que ce groupe de travail se tienne début mars afin que le CHSCT réponde au CTSD dans les meilleurs délais.

Compte-rendu rédigé par la FSU.